



COTISATIONS 2024/2025 SELON CATÉGORIE D'ÂGE (LICENCE INCLUSE MAIS HORS ASSURANCE) :

U7 (2018 & APRÈS) :	160,00€		U18 (2007) :	195,00€
U8-U9 (2016-2017) :	165,00€		U19-U20 (2005-2006) :	195,00€
U10-U11 (2014-2015) :	170,00€		SENIORS (2004 & AVANT) :	195,00€
U12-U13 (2012-2013) :	180,00€			
U14-U15 (2010-2011) :	185,00€		LOISIR (U18-SENIORS	
U16-U17 (2008-2009) :	190,00€		sans compétition officielle) :	180,00€

REMISE FRATRIE -25,00€/ENFANT À PARTIR DU 2ÈME ENFANT INSCRIT

-§-§- §-§-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

ASSURANCE :

- ASSURANCE PERSONNELLE / SCOLAIRE etc... couvrant la pratique sportive en club : 0€ (rien à ajouter)
- ASSURANCE FFBB/MAIF selon contrat proposé et votre choix de garantie : **ajoutez le montant correspondant** :
Garantie A : 2,17€ / Garantie A+C : 2,53€ / Garantie B : 6,27€ / Garantie B+C : 6,63€

-§-§- §-§-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS PAR LE CLUB :

- EN LIGNE SUR INTERNET : en fin de saisie du dossier d'inscription, avec votre carte bancaire prête, choisissez le paiement sécurisé via **HelloAsso**, partenaire de notre club (1 ou 3 échéances mensuelles au choix).
- PAR VIREMENT BANCAIRE : 3 échéances mensuelles maximum jusqu'à 200€ ou 5 échéances au-delà.
- PAR CHÈQUE : à l'ordre de l'ES Dammarie Basket / 3 chèques maximum jusqu'à 200€ ou 5 chèques au-delà.
Dépôt en banque d'un chèque/mois avec 1^{er} dépôt en octobre. N'indiquez pas de date de dépôt.
- CHÈQUES-VACANCES ANCV : délivrés par un comité d'entreprise et en cours de validité (31/12/2024 au moins).
- COUPONS-SPORT ANCV : délivrés par un comité d'entreprise et en cours de validité (31/12/2024 au moins).
- ESPÈCES : 3 versements mensuels maximum, dont au moins 70 € pour le premier / enveloppe fermée avec nom.

Le **Ministère des Sports** renouvelle son dispositif **PASS'SPORT** pour 2024 (limite de validité 31/12/2024) :

Nous vous accorderons une remise de 50€ sur la cotisation de chaque enfant bénéficiaire, si vous nous indiquez le code à usage unique que vous avez reçu du Ministère par e-mail et que l'Etat en accepte le remboursement.

Si vous avez déjà réglé la cotisation, nous vous reverserons le montant de la remise.

Informations utiles sur le portail <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Passeport-Loisirs de la CAF 77 ou « Aides aux temps libres enfants » :

Ce n'est pas un moyen de paiement de votre cotisation. C'est une **allocation** que la CAF 77 vous versera directement.

Infos : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-personnelle/le-passeport-loisirs>

Les **moyens de paiement** de la cotisation sont à **remettre au club sous quinzaine** à compter de la validation familiale ou personnelle du dossier d'inscription en ligne et **sans attendre une relance**.

Pour ne pas reproduire les difficultés rencontrées lors de la saison 2023/2024, l'accès aux entraînements sera refusé aux candidats qui n'auront pas renseigné leur dossier sous huitaine ou versé la cotisation comme indiqué plus haut.